



**COORDINATION NATIONALE DES ORGANISATIONS PAYSANNES  
DU MALI**

Kalabancoura - Rue 200, Porte 727, B.P. : E 2169 – Bamako/Mali  
Tél. : + (223) 228 68 00

E-mail : [cnopmali@yahoo.fr](mailto:cnopmali@yahoo.fr) ; Site Web : [www.cnop-mali.org](http://www.cnop-mali.org)

---

**RAPPORT DE L'ATELIER NATIONAL « *VOIX PAYSANNE SUR  
LA VOIE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE* »**

Bamako, le 18 avril 2008

## Sommaire

	Pages
Introduction .....	3
I. Contexte de l'atelier .....	3
II. Activités d'ouverture de l'atelier .....	4
III. Déroulement de l'atelier .....	4
IV. Clôture de l'atelier .....	6
V. Annexe .....	6
1. Annexe 1 : Programme de l'atelier .....	7
2. Annexe 2 : Mandat des groupes de travail .....	9
3. Annexe 3 : Communications .....	9
A. Communication sur la définition et le concept de Souveraineté Alimentaire .....	9
B. L'atelier de Cotonou .....	11
I. Contexte et justification .....	11
II. Objectif général de la mission .....	12
III. Objectifs spécifiques .....	12
IV. Organisation de la mission .....	12
V. Déroulement de l'atelier .....	12
VI. Les constats et leçons tirées de la mission .....	13
VII. Recommandations de l'atelier .....	14
C. État des lieux de la Souveraineté Alimentaire au Mali et dans la sous Région .....	14
D. Les stratégies (voie) de mise en œuvre de la Souveraineté alimentaire ...	15
4. Annexe 4 : Synthèse de l'atelier National sur les voies paysannes de la Souveraineté Alimentaire .....	18
5. Annexe 5 : Liste des participants .....	19

## Introduction

A la suite de l'atelier régional sur la souveraineté alimentaire, « du concept à la réalité » tenu à Cotonou, Bénin, du 17 au 19 Octobre 2007, les participants se sont engagés à organiser dans leur pays respectif un atelier national pour définir les voix paysannes sur la souveraineté alimentaire.

Dans ce contexte, la CNOP Mali a organisé, à Sélingué, un atelier national pour approfondir la réflexion sur les stratégies à mettre en place pour atteindre la souveraineté alimentaire d'abord pour les exploitations familiales paysannes membres, mais également faire des propositions aux décideurs politiques dans ce sens.

### I. Contexte de l'atelier

Pour faire face à la persistance des difficultés d'alimentation consécutive aux famines épisodiques, le Mali s'est engagé depuis 2000 dans la recherche de solutions pérennes en vue d'atteindre la souveraineté alimentaire. C'est dans cette logique que s'est déroulé le Forum International sur le « Droit à une Alimentation Adéquate » du 18 à 20 mars 2003 au Palais des congrès, à Bamako.

Par la suite, le Mali a été élu comme membre permanent du Bureau du Groupe de travail intergouvernemental sur les directives sur le droit à l'alimentation.

Les 26 et 27 avril 2004, le Ministère des Affaires Étrangères et les partenaires au développement du Mali ont organisé, à Bamako, une Conférence Technique Internationale sur la Sécurité Alimentaire. Cette Conférence s'inscrivait dans le cadre des actions que le Mali a entreprises, au titre de son mandat à la Présidence du Réseau de la Sécurité Humaine, sur le thème suivant : « la sécurité alimentaire est un pilier de la sécurité humaine, et il est nécessaire de relancer le débat sur le droit à l'alimentation ».

La Conférence Technique était une étape de la préparation de la sixième Conférence ministérielle des membres du Réseau de la Sécurité Humaine qui s'est tenue du 27 au 29 mai 2004. Une Déclaration sur la sécurité alimentaire a été adoptée par les membres du Réseau. Elle stipule notamment que la sécurité alimentaire constitue un défi prioritaire pour la sécurité humaine et que le droit à l'alimentation est inséparable des autres droits humains. Cette déclaration a été une avancée de plus dans le processus de concrétisation du droit à une alimentation suffisante dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale.

Les organisations paysannes du Mali, regroupées au sein de la CNOP, ont mis la souveraineté alimentaire au centre de leur combat. Elles ont obtenu ce principe dans le cadre de la Loi d'Orientation Agricole votée par l'assemblée nationale le 16 août 2006.

Cette Loi N° 06-045 promulguée le 5 Septembre 2006, consacre la plus grande avancée du Mali dans la promotion du droit à l'alimentation. Par ce texte le Mali a décidé d'opter pour **la Souveraineté Alimentaire**, c'est à dire pour « le droit pour l'État malien de définir et de mettre en œuvre une politique agricole et alimentaire autonome garantissant une agriculture durable basée sur les productions locales et la responsabilisation des producteurs qui disposent, à cet effet, de moyens appropriés, notamment la terre, l'eau, le crédit, le marchés ». Cette Loi stipule que la souveraineté alimentaire constitue la ligne directrice de toute la politique de développement Agricole du Mali. La sécurité alimentaire reste une dimension de cette souveraineté alimentaire.

Afin de concrétiser cette avancée et partager le concept avec l'ensemble des acteurs du développement agricole, la CNOP en partenariat avec la Société Civile Internationale,

notamment Via Campesina a organisé du 23 au 27 février 2007, à Sélingué le premier Forum Mondial sur la Souveraineté Alimentaire dénommé « NYELENI 2007 ». Ce forum a élaboré une déclaration finale qui réaffirme le droit à l'alimentation pour tous les peuples.

Pour les OP du Mali, la concrétisation de la souveraineté alimentaire constitue un levain pour la réduction de la pauvreté rurale et la faim, la sécurisation des producteurs, l'amélioration des revenus et l'accroissement de la part du secteur agricole dans la croissance économique du pays. Les résultats de l'atelier régional de Cotonou offre des opportunités de pistes d'opérationnalisation pour les OP de définir leur propre voie pour la souveraineté alimentaire.

Cet atelier s'est tenu au moment où la CNOP a amorcé la réflexion sur les avants projets de décrets de loi pour la mise en œuvre effective de la LOA. Au regard des mutations en cours au niveau du marché international et national par rapport à la flambée des prix des produits alimentaires et des enjeux et défis qu'elles engendrent, les OP ont l'obligation de passer rapidement à une amplification des actions politiques et opérationnelles pour concrétiser la souveraineté alimentaire dans les politiques nationales et régionales, dans les pratiques quotidiennes au sein des exploitations.

## II. Activités d'ouverture de l'atelier

Trois interventions ont marquée cette étape. Les mots d'introduction ont été prononcés par Monsieur Souleymane Camara, membre du Bureau Exécutif National de la CNOP, le maire de la commune rurale de Baya, la représentante de UPA-DI au Mali, Madame Ursula Kohlen et le sous-préfet de Sélingué.

Les différents intervenants ont souhaités la bienvenue à tous les participants avant de souligner l'importance de la Souveraineté Alimentaire pour le Mali.

## III. Déroulement de l'atelier

L'atelier a commencé par un tour de table afin de permettre aux uns et aux autres de se connaître. Lors de ce tour de table, il a été constaté que parmi tous les invités, seuls les participants de la région de Kidal n'ont pas pu faire le déplacement (en raison des événements sociopolitiques qui touchent cette région).

Après les présentations, l'atelier a validé, après amendements le programme de travail proposé par la CNOP (voir en annexe).

Les travaux ont commencé par les communications de Messieurs Youssouf Traoré, Moussa Kienta (et Souleymane Camara) et Mamadou Lamine Coulibaly.

La première communication (exposée par Youssouf Traoré) a porté sur le concept et la définition de la Souveraineté Alimentaire et l'état des lieux de la Souveraineté Alimentaire au Mali. Dans cette communication, l'accent a été mis sur les aspects suivants :

- ☞ La souveraineté Alimentaire a été définie comme « *le droit des populations, de leurs pays ou unions à définir leur propre politique Agricole et Alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers* ».
- ☞ Partant de cette définition les implications suivantes de la Souveraineté Alimentaire ont été analysées :
  - la priorité donnée à la production Alimentaire locale pour nourrir la population, l'accès des « paysans sans terre » à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit. D'où la nécessité de reformes Agricoles de la lutte

contre les OGM pour le libre accès aux semences et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement

- le Droit des pays à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et qui le produit et comment.
- le Droit des Etats à se protéger des importations Alimentaires à trop bas prix
- La participation des populations aux choix de politique Agricole
- La reconnaissance des droits des paysannes qui jouent un rôle majeur dans la production Agricole et Alimentaire.

La communication de Messieurs Kienta et Camara a porté principalement sur les temps forts de l'atelier de Cotonou, et plus spécifiquement sur ses conclusions et recommandations. Les points suivants ont été passés en revue :

- Identification des avancées de la souveraineté alimentaire tant au plan conceptuel, politique que géographique ;
- Clarification du contexte dans lequel se pose l'enjeu de la souveraineté alimentaire ;
- Réflexion et précision de la souveraineté alimentaire en tant que vision d'une évolution profitable aux femmes et aux hommes ;
- Meilleure compréhension des trois éléments clés pour que la souveraineté devienne réalité, de même que les orientations politiques.

Les participants ont également été informés des recommandations de l'atelier de Cotonou qui sont :

- organiser des ateliers de restitution et de concertation (entre les acteurs) au niveau de chaque pays ;
- développer la transformation locale et la valorisation des produits Agricoles ;
- favoriser les voyages d'échanges entre les producteurs ;
- renforcer le processus de formation des producteurs ;
- accroître le plaidoyer/lobbying auprès des gouvernements dans le but de définir et de mettre en œuvre des politiques favorables à la Souveraineté Alimentaire.

La communication de Monsieur Coulibaly a porté sur les stratégies (voies) de mise en œuvre de la Souveraineté Alimentaire. Les principaux points abordés ont été :

- l'acceptation et l'adhésion des producteurs agricoles au concept de Souveraineté Alimentaire ;
- La Souveraineté Alimentaire et question semencière ;
- Les politiques Agricoles et la Souveraineté Alimentaire ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles et d'anticipations de la CNOP.

Ces différentes communications ont suscité tant de questions que de contributions de la part des participants. Les principales questions ont porté sur le concept de la Souveraineté Alimentaire, les conditions (préalables) pour atteindre la Souveraineté Alimentaire, l'importance et la nécessité du crédit agricole adapté pour les producteurs Agricoles, les questions semencières ...

Ces questions auxquelles les communicateurs aussi bien que l'ensemble des participants ont donné des éléments de réponses ont marqué le début d'un débat jugé très utile par tous les participants.

A l'issue des débats, on retiendra surtout les nombreuses contributions de la part des participants.

L'étape suivante de l'atelier a été la proposition de mandats des groupes de travail<sup>1</sup>. Après réajustement du mandat proposé, la plénière l'a adopté et a procédé à la constitution de trois groupes de travail, chaque groupe travaillant sur le même mandat. À la reprise des travaux en plénière, les travaux des trois groupes ont été présentés. La synthèse de l'atelier a été faite par la plénière.

#### **IV. Clôture de l'atelier**

Cette cérémonie a été marquée par le mot de clôture du représentant de la CNOP et du maire de la commune de Baya.

Dans leurs discours de clôture, ils ont chaleureusement remerciés les participants venus de l'intérieur d'avoir fait le long voyage depuis leurs régions pour répondre à l'invitation de la CNOP. Ils ont ensuite remercié l'ensemble des participants qui ont répondu présents. Ils se sont ensuite félicités de l'implication de chacun dans les débats et y ont vu un grand succès collectif de tous les acteurs concernés par le développement Agricole.

Ils ont souligné que les interventions avaient également enrichi les discussions.

Ils ont tenu à remercier les différents partenaires de cet atelier, en premier lieu UPA-DI. Ils ont conclu que la Souveraineté Alimentaire est un sujet qui, non seulement intéresse tout le monde, mais est également une thématique qui a toute sa place dans le débat national et international. Le représentant de la CNOP a enfin invité les participants à poursuivre la réflexion et le combat pour la Souveraineté Alimentaire par des actes concrets.

#### **V. ANNEXES**

- Annexe 1 : Programme de l'atelier
- Annexe 2 : Mandat des travaux en groupe
- Annexe 3 : Communications
- Annexe 4 : Synthèse de l'atelier
- Annexe 5 : Liste des participants

---

<sup>1</sup> Voir en annexe

## Annexe 1 : Programme de l'atelier

### 14 avril 2008

Horaire	Activités	Responsable
8h - 12h30	Accueil des participants régionaux à la CNOP	Mandataire CNOP
12h30-15 h	Pause déjeuner et prière	Organisation
15h30	Départ des participants pour Sélingué	Organisation
18 h30	Accueil et installation des participants à Sélingué	Centre Nyéléni
20h	Dîner	Centre Nyéléni

### 15 avril 2008

Horaire	Activités	Responsable
7h - 8h	Petit déjeuner	Centre Nyéléni
8h-8 h30	Inscription et installation des participants	CNOP
8h45	Accueil et installation du Maire, du sous-préfet de Sélingué et des invités	Organisation
9 h - 9 h30	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mot de bienvenue de la CNOP</li> <li>▪ Mot de bienvenue du Maire de Sélingué</li> <li>▪ Discours d'ouverture du sous-préfet de Sélingué</li> </ul>	Délégué CNOP Maire Sélingué Sous-préfet Sélingué
9h30- 10h	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adoption du programme de l'atelier</li> <li>▪ Tour de table</li> <li>▪ Présentation des objectifs et attentes de l'atelier</li> </ul>	Participants Mandataire CNOP Youssef Traoré
10h - 10h15	Pause café	Centre Nyéléni
10h15-10h45	Souveraineté Alimentaire : concept et définition	Youssef Traoré
10h45- 11h30	Présentation des conclusions et recommandations de l'atelier de Cotonou,	CNOP/APCAM Camara et Kienta
11 h30- 12 h	État des lieux de la Souveraineté Alimentaire au Mali et dans la sous région	Youssef Traoré
12 h- 13 h	Discussions et débats	Plénière
13h - 15 h	Pause déjeuner et prière	Centre Nyéléni
15 h- 18 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Note d'introduction sur les stratégies (voie) de mise en œuvre de la Souveraineté alimentaire</li> <li>▪ Constitution des groupes de travail et élaboration de leurs mandats</li> </ul>	Mamadou L. Coulibaly  Plénière Youssef Traoré
20 h	Dîner et discussions informelles	Centre Nyéléni

### 16 avril 2008

Horaire	Activités	Responsable
7h - 8h	Petit déjeuner	Centre Nyéléni
8 h- 10 h	Travaux en groupes	Participants
10h-10 h30	Pause café	Centre Nyéléni
10 h 30- 13 h	Travaux en groupes (suite)	Participants
13h- 15h	Pause déjeuner et prière	Centre Nyéléni
15h - 16h30	Restitution des résultats des groupes et débats	Plénière Modérateurs
16h30-17h	Pause café/prière	Centre Nyéléni
17h - 18h	Conclusions et recommandations de l'atelier Cérémonie de clôture	Plénière, Maire, sous-préfet de Sélingué et représentant CNOP
20 h	Dîner	Centre Nyéléni

**17 avril 2008**

<b>Horaire</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsable</b>
7h - 8h30	Petit déjeuner	Centre Nyéléni
9h	Retour à Bamako	CNOP
13h15 - 14h30	Déjeuner	CNOP

**18 avril 2008**

<b>Horaire</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsable</b>
7 h	Retour délégués régionaux	CNOP

## Annexe 2 : Mandat des groupes de travail

- I. Comment atteindre la SA au Mali en prenant les aspects suivants :
  - Production
  - Transformation, conservation et commercialisation, formation, financement ...
- II. Proposition de plan d'action (rôles et responsabilités)

## Annexe 3 : Communications

### A. *Communication sur la définition et le concept de Souveraineté Alimentaire*

La Souveraineté Alimentaire est un droit universel. Il désigne le droit des populations, de leurs pays ou unions à définir leur propre politique Agricole et Alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers.

Elle inclut :

1. la priorité donnée à la production Alimentaire locale pour nourrir la population, l'accès des « paysans sans terre » à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit. D'où la nécessité de réformes Agricoles de la lutte contre les OGM pour le libre accès aux semences et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement
2. le Droit des pays à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et qui le produit et comment.
3. le Droit des Etats à se protéger des importations Alimentaires à trop bas prix
4. La participation des populations aux choix de politique Agricole
5. La reconnaissance des droits des paysannes qui jouent un rôle majeur dans la production Agricole et Alimentaire.

### **Les politiques néolibérales détruisent le Droit à l'Alimentation**

Les politiques néolibérales donnent la priorité au commerce international et non à l'alimentation des populations.

Elles n'ont en rien contribué à éradiquer la faim dans le monde. Au contraire, elles ont accru la dépendance des populations envers les importations Agricoles. Et elles ont renforcé l'industrialisation de l'Agriculture, en mettant en danger le patrimoine génétique, culturel et environnemental de la planète. Elles ont contraint des centaines de millions de paysans à l'abandon de leurs pratiques Agricoles traditionnelles, à l'exode rural ou à l'émigration.

Des institutions internationales comme les FMI, la BM et l'OMC ont mis en œuvre ces politiques dictées par les intérêts des firmes transnationales et des grandes puissances. Des accords internationaux (OMC), régionaux (Accord de libre échange des Amériques) ou bilatéraux de « Libre » échange des produits Agricoles permettent en fait à celle-ci de contrôler le marché mondialisé de l'Alimentation.

**L'OMC est une institution totalement inadéquate pour traiter les questions relatives à l'alimentation et l'Agriculture.**

Dans le monde entier, les importations Agricoles à bas prix détruisent l'économie Agricole locale ; c'est le cas du lait Européen importé en Inde, au Mali, du Porc US dans les caraïbes, de la viande et de céréale UE en Afrique etc.

Ces produits sont exportés à bas prix grâce à des pratiques de dumping.

(Les USA et l'UE ont fait entériner par l'OMC une nouvelle pratique de dumping qui remplace les aides à l'exportation par une forte baisse de leurs prix Agricoles, associé à des pratiques directes payées par l'Etat.)

La Souveraineté Alimentaire inclut un commerce international juste et ne s'oppose pas aux échanges, mais à la priorité donnée aux exportations. Elle permet de garantir aux populations la sécurité alimentaire, tout en échangeant avec d'autres régions des productions spécifiques qui font la diversité de notre planète. Il faut donner à ces échanges un nouveau cadre.

**L'ACCES AUX MARCHES INTERNATIONAUX N'EST PAS UNE SOLUTION**

L'accès aux marchés internationaux n'est pas une solution pour les paysans. Le problème des paysans c'est (avant tout) le manque d'accès à leurs propres marchés locaux à cause des pratiques de dumping à l'exportation auxquelles ils sont confrontés.

Le marché international concerne seulement 10% de la production mondiale. Ce marché est contrôlé par des firmes transnationales et les plus grandes entreprises agro-industrielles.

L'exemple des produits tropicaux est à cet effet extrêmement révélateur : les paysans bénéficient d'un accès quasiment libre dans les pays du Nord mais la situation des familles paysannes du Sud reste la même, s'aggrave même.

**Les politiques Agricoles doivent soutenir une Agriculture paysanne**

Pour être en mesure d'exécuter leur droit à l'alimentation, les pays du Nord comme du Sud doivent pouvoir soutenir leur Agriculture afin de garantir la Souveraineté Alimentaire, de préserver leur environnement, de développer une Agriculture durable et de se protéger du dumping. Ils doivent pouvoir aussi être en mesure de soutenir leur Agriculture pour l'accomplissement d'autres tâches d'intérêt publiques, qui peuvent être différentes selon les pays et leurs traditions culturelles.

Mais actuellement, les Etats-Unis et l'Union Européenne en particulier abusent des soutiens publics pour réduire artificiellement leur prix de marché interne et pratiquer le dumping de leurs excédents sur les marchés internationaux en détruisant l'Agriculture paysanne du Sud.

**Des alliances sont indispensables (ROPPA, Via Campesina ...)**

Depuis plusieurs années, les paysans du monde ont développé des réseaux internationaux regroupant des mouvements sociaux, environnementaux, ONG de développement, consommateurs etc... De Seattle à Gênes et Porto Allègre, ces réseaux développent des positions et des stratégies indispensables pour faire cesser les politiques néolibérales et développer des politiques solidaires.

## Que faire concrètement

Soutenir les initiatives et actions locales, nationales comme occupation des terres, des initiatives de production paysanne durable, la défense des semences locales, des actions contre les OGM, le dumping, les APE etc...

Il est aussi important de porter ce débat au sein de nos organisations ainsi qu'à nos Gouvernements, assemblées etc.

### **B. L'atelier de Cotonou**

#### **I. Contexte et justification**

« *De l'autosuffisance alimentaire à la sécurité alimentaire, pour aboutir finalement à la souveraineté alimentaire* ».

D'un point de vue historique la sécurité alimentaire est venue en réponse à l'autosuffisance alimentaire. L'autosuffisance alimentaire, aux yeux de beaucoup de spécialistes, s'inscrivait au mieux, dans le courant des états interventionnistes, au pire dans un système étatique, voir communisme, donc d'économie planifiée.

La sécurité alimentaire se proposait d'ouvrir les frontières, libérer le marché et ainsi répondre à une demande que l'autosuffisance ne pouvait pas combler, surtout à moindre coût. La sécurité alimentaire allait permettre à terme de nourrir tous les êtres humains de la planète.

Au tournant du siècle, lorsqu'on introduit la souveraineté alimentaire, même à l'UPA, l'idée fut accueillie froidement. Après avoir lutté pour l'autosuffisance alimentaire, et lutté pour la maintenir, après avoir été bafoué et ridiculisé par les tenants du libéralisme économique, d'ailleurs très nombreux au milieu des années 90, il fallait encore se battre pour défendre un nouveau concept, celui de la souveraineté alimentaire ! Certains voulaient battre en retraite plutôt que d'ouvrir un nouveau front. D'autres, œuvrant dans des productions d'exportation ne voyaient pas comment la souveraineté alimentaire pouvait solutionner leur problème.

Pour le gouvernement fédéral canadien, le libéralisme économique représente des économies substantielles sans risque de vivre l'insécurité alimentaire. En effet, 30 millions d'habitant dans un des plus grands pays du monde, qui par surcroît est voisin de États Unies et à proximité du Brésil, il n'y a pas de quoi avoir peur de sous alimentation. Alors il a arrêté les subventions de façon drastique et laisser le marché faire le travail à sa place.

Sacrifier l'agriculture pour se positionner sur d'autres marchés beaucoup plus lucratifs, tel que les services et les nouvelles technologies, le choix était facile à faire, d'autant plus que l'agriculture demeure marginale dans l'ensemble de l'économie même si elle demeure importante dans plusieurs régions du pays.

Pour le gouvernement provincial, même le terme fait peur. La souveraineté est un sujet délicat au Canada. Certains croient que la souveraineté alimentaire est une étape pour la souveraineté du Québec. Plus fondamentale, l'agriculture est une juridiction partagée entre le fédéral et les provinces. Alors le Québec ne peut pas, à lui seul, changer la donne du pays tout entier. Il peut cependant faire beaucoup plus qu'il ne le fait actuellement.

Ses raisons constituent des facteurs de blocage avec lesquels, il a fallu composer pour faire avancer l'idée, puis le concept et enfin le projet de souveraineté alimentaire.

## II. Objectif général de la mission

Appuyer les leaders d'organisations paysannes dans leur travail de plaidoyer en ce qui concerne la souveraineté alimentaire ; ceci par une réflexion collective sur les avancées, ainsi que les actions stratégiques à développer pour faire progresser le concept à la réalité.

## III. Objectifs spécifiques

- ☞ identifier les avancées de la souveraineté alimentaire tant au plan conceptuel, politique, que géographique ;
- ☞ clarifier le contexte dans lequel se pose l'enjeu de la souveraineté alimentaire ;
- ☞ réfléchir et préciser la souveraineté alimentaire en tant que vision d'une évolution profitable aux femmes et aux hommes ;
- ☞ mieux comprendre les trois éléments clés pour que la souveraineté devienne réalité, de même que les orientations politiques.

## IV. Organisation de la mission

Il a été décidé au niveau de la CNOP que la fédération des organisations des producteurs de banane participe à cet atelier et le choix a été porté sur Mr Souleymane Camara, membre du Bureau Exécutif National de la CNOP.

La Fédération a participé à l'atelier de formation avec l'appui de la CNOP. L'atelier a été organisé par UPA-DI du Canada. Elle s'est tenue du 17 au 19 Octobre 2007 à Cotonou, Benin.

## V. Déroulement de l'atelier

Jour 1 : mercredi 17 octobre 2007 : Les activités de cette journée ont porté sur :

1. La cérémonie d'ouverture : trois allocutions ont été prononcées :

- ☞ le discours du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche du Benin ;
- ☞ l'allocution du Président du Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) ;
- ☞ Allocution de Mr Dao Bassiaka - membre CE ROPPA.

2. l'exposé de quelques éléments d'avancée sur la problématique de la souveraineté Alimentaire en Afrique de l'Ouest.

3. Travaux de groupe sur :

- ☞ Les étapes/cheminements de la Souveraineté Alimentaire ;
- ☞ que faut-il faire afin que notre vision de la Souveraineté Alimentaire se concrétise d'avantage ?
- ☞ Comment développer l'économie locale dans la perspective de la Souveraineté Alimentaire.

Jour 2 : pendant cette journée, 4 thèmes ont été exposés par les formateurs :

1. Itinéraire d'un concept à la réalité ;
2. La Souveraineté Alimentaire pour une vision d'une évolution profitable aux femmes et aux hommes, les producteurs et les consommateurs face à l'avenir : Quelle est la situation actuelle de la femme rurale dans nos sociétés, dans les exploitations familiales
3. Quel cadre pour que la Souveraineté Alimentaire devienne une réalité.
4. Point de vue de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures du Mali (APCAM).

Jours 3 : Mise en commun des activités des travaux de groupes

## **VI. Les constats et leçons tirées de la mission**

Les potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques de nos pays sont immenses et ce ne sont pas les ressources humaines de qualité qui font défaut. C'est donc un véritable paradoxe que nos Etats en soient encore à dépendre de l'extérieur pour la satisfaction de leurs besoins alimentaires. La question fondamentale réside dans les options et définitions de politiques et stratégies de développement de l'Agriculture. Il nous faut désormais des politiques et stratégies pour rendre notre agriculture performante en œuvrant, d'une part pour accroître le niveau de productivité des ressources employées dans le processus de production et, d'autre part pour l'amélioration des conditions de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, en tenant compte de l'environnement économique libéralisé et compétitif auquel nous sommes soumis. Il nous faut également œuvrer pour la maîtrise des facteurs que sont l'eau, la fertilisation des sols, le financement, le foncier etc. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue que tous les choix doivent être orientés prioritairement vers la satisfaction des besoins alimentaires des populations.

Il est tout aussi important de réduire la fracture entre les niveaux de réflexion et celui de la mise en œuvre des politiques agricoles, par le renforcement de l'implication et du développement des capacités des acteurs à la base, à travers leurs organisations professionnelles dont il est nécessaire d'améliorer la gouvernance en leur sein. En effet, le bon fonctionnement des organisations professionnelles agricoles demeure un facteur essentiel dans la réussite de toute politique agricole.

D'ors et déjà, je voudrais me permettre d'affirmer qu'on ne saurait envisager une véritable souveraineté alimentaire dans le cadre restreint d'un Etat. Il me paraît donc plus pertinent de la situer dans un contexte d'intégration des économies, de lui conférer une dimension régionale basée sur la complémentarité des différents pays. C'est d'ailleurs dans cette logique que s'inscrit la création des ensembles régionaux pour servir de cadres de concertation et d'action pour nos Etats. Quelques illustrations de cette volonté sont l'adoption par les chefs d'Etats de l'Afrique de l'Ouest, de la politique agricole commune de l'UEMOA en 2001 et de la CEDEAO en 2005. A travers ces politiques agricoles, les pays de la sous-région ont posé ainsi les jalons pour réduire la dépendance alimentaire, une manière de s'engager sur la voie de la souveraineté alimentaire. La mise en œuvre réaliste de ces politiques ne saurait se faire sans l'implication de la cheville ouvrière que vous et nous constituons et dont le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) est l'incarnation. Qu'il me soit donc permis ici de rendre hommage aux acteurs de ce réseau qui ont su prendre la mesure de leur mission et qui, inlassablement, œuvrent aux côtés et en complémentarité des pouvoirs publics pour

permettre à nos pays et à nos populations de s'affranchir de l'insécurité et de la dépendance alimentaires.

## VII. Recommandations de l'atelier

A la fin de cet atelier les recommandations suivantes ont été faites :

- ☞ organiser des ateliers de restitution et de concertation (entre les acteurs) au niveau de chaque pays ;
- ☞ développer la transformation locale et la valorisation des produits Agricoles ;
- ☞ Favoriser les voyages d'échanges entre les producteurs
- ☞ Renforcer le processus de formation des producteurs
- ☞ accroître le plaidoyer/lobbying auprès des gouvernements dans le but de définir et de mettre en œuvre des politiques favorables à la SA

Je voudrais saisir la présente occasion pour saluer les efforts de création de synergies entre les organisations professionnelles Agricoles tant au plan national, régional que mondial. Je voudrais ainsi saluer l'appui de l'Union des Producteurs Agricoles - Développement International (UPA DI), la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), AgriCord ainsi que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour leurs différents appuis à la tenue du présent atelier. Cette manifestation de la solidarité entre les organisations du Nord et celles du Sud est le témoignage de l'unité d'action des producteurs agricoles de part le monde, poussés par le même élan de conquête de la souveraineté alimentaire. Mon souhait est que cette solidarité se renforce et trouve des champs d'application de plus en plus diversifiés et surtout concrets.

### C. *État des lieux de la Souveraineté Alimentaire au Mali et dans la sous région*

Aujourd'hui, dans la plupart des pays du sud, on a hérité des périodes coloniales et post-coloniales des modes de consommations qui ne permettent pas l'essor de nos propres productions alimentaires (exemple : la majeure partie des pays africains au sud du Sahara ne produisent pas un grain de blé pourtant le pain et les autres produits alimentaires dérivés du blé progressent plus dans les habitudes alimentaires que toute autre production nationale). Cette situation est aberrante et crée la dépendance alimentaire dont il faut sortir pour que l'agriculture nationale puisse continuer à faire vivre les paysans et aussi les urbains.

Le blé a été introduit pendant la colonisation et sa consommation a été alimentée par la suite par des programmes d'aide alimentaire en nature (farine ou blé en grain).

L'aide alimentaire devrait normalement avoir pour finalité de permettre aux pays bénéficiaires de se passer d'aide et donc elle aurait dû servir à renforcer la production alimentaire nationale en soutenant les prix des petits producteurs. L'aide alimentaire devrait pour ce faire être monétaire afin d'acheter les productions nationales ou tout au moins de la même région à un bon prix pour les producteurs, en jouant sur les complémentarités naturelles entre zones excédentaires et déficitaires.

Cependant l'aide alimentaire a été un projet pour changer dans la durée les habitudes alimentaires des pays du Sud et dévaloriser aux yeux des consommateurs les productions locales d'où une bonne raison de la dénoncer dans sa conception actuelle.

L'agriculture est une activité qui nécessite, pour que le paysans puisse continuer à être agriculteurs, des prix acceptables et dignes qui permettent au producteur de renouveler

son outil de production, de pas détruire à jamais la fertilité de son sol et de ne pas être obligé d'abandonner l'activité agricole et d'émigrer.

La souveraineté alimentaire est la prise de conscience qu'aucun pays ne devrait laisser le soin de la fourniture de son alimentation à un autre pays.

Aussi, apparaît-il dans ce concept clairement que la majeure partie des problèmes économiques que connaissent les pays du Sud viennent du fait qu'ils produisent d'autres productions dites de rentes (café, cacao, coton, arachide, et maintenant le bio carburant ...) alors qu'ils disposent de possibilités pour produire suffisamment de produits alimentaires. Cette orientation des systèmes de productions vers les produits d'exportation est aussi un héritage de la colonisation qui a été reconduit à l'indépendance par l'élite urbaine qui a pris le pouvoir. Les cultures de rentes sont vendues sur un marché mondial dont les pays producteurs ne maîtrisent nullement les mécanismes de fixation des prix, ce qui les fragilise et accroît leur dépendance.

Les maigres devises rapatriées de la vente de ces produits de rente vont par la suite servir à acheter des denrées alimentaires qui souvent ne peuvent nullement être produites dans les conditions locales d'où une double dépendance chronique et presque sans issue qui s'installe (dépendance aux cultures de rentes que les populations locales ne consomment pas et dépendance aux importations alimentaires des denrées produites dans d'autres pays).

Ceci explique en grande partie l'impasse économique de nos pays alors que la quasi totalité d'entre eux disposent d'assez de ressources en eaux, en terre, en animaux pour assurer suffisamment de nourriture à toute la population des pays en question à la condition que de bons choix politiques soient faits en conséquence. D'où la nécessité pour les groupes organisés dont les OP de s'impliquer dans l'élaboration des politiques du secteur rural afin que les choix aillent dans le sens des priorités responsables qui préservent leur activité et l'économie nationale.

#### ***D. Les stratégies (voie) de mise en œuvre de la Souveraineté alimentaire***

La souveraineté alimentaire étant un nouveau concept, nécessite pour sa mise en œuvre un certain nombre de préalable à savoir :

##### **☞ l'acceptation et l'adhésion des producteurs agricoles au concept SA**

Pour cela, il faut mettre en place un dispositif cohérent de sensibilisation, d'information et d'éducation populaire afin d'amener les producteurs à prendre conscience de la profondeur des changements à apporter pour asseoir la souveraineté alimentaire. Sa réussite va dépendre de l'engagement responsable et convaincu de chaque agriculteur.

##### **☞ Le rapport avec les semences**

###### **➤ Développer l'échange de semences par réseautage**

Depuis des millénaires, les Paysans de l'Afrique de l'ouest et du centre ont développé et maintenu la diversité des cultures, par voie de sélection naturelle. Ces ressources génétiques constituent la base de notre alimentation, une alimentation garantie et soutenue par une autonomie dans le choix et l'utilisation des semences autochtones autoproduites ou obtenues par échange.

L'échange des semences ne connaît pas de frontière, elles ont une identité communautaire et culturelle, raison pour la quelle les semences circulent entre les agriculteurs sans problèmes. Souvent, il s'agit de nouvelles introductions ou des variétés améliorées et adaptées aux exigences climatiques et culturelles du terroir.

Les semences sont le cœur de la société, de la diversité des peuples, se sont leur raison d'être et le commencement de la vie. La souveraineté alimentaire commence à travers les semences et la défense non seulement politique mais aussi la défense de l'utilisation de notre biodiversité d'une façon commune et publique. Pour cela la lutte contre la privatisation est fondamentale. Une lutte qui se fait non seulement dans le domaine politique contre ceux qui veulent privatiser la biodiversité dans le cadre de l'OMC notamment.

Aujourd'hui, il y a des milliards d'exemples de résistances au Nord comme au Sud qui cultivent, utilisent et mangent la biodiversité. Cet échange est capital pour casser cette démarche de privatisation. La première chose est l'échange de semences de notre biodiversité. « *L'échange est un acte contre la privatisation et il faut le développer.* » Paul Nicolson, Via Campesina

➤ Redéfinir une nouvelle politique semencière

Elle doit se fonder sur la valorisation et l'utilisation des semences locales. Cette politique semencière doit ouvrir la voie la création des banques de semences villageoises et communautaires.

☞ **Repenser une nouvelle politique agricole**

Le positionnement des organisations paysannes a influencé à travers des actions de lobbying les décideurs dans le sens des intérêts du monde rural au moment d'élaboration et de construction des orientations politiques agricoles, afin

- De faire prendre en compte l'approche "Exploitation familiale" (et les systèmes de production) dans la définition et l'application des politiques, afin de permettre le soutien à la diversification des activités productives au sein de la famille à l'opposition de l'approche filière qui est linéaire et orientée vers le marché dans le but de dégager de plus value « **vendre mieux pour acheter de la nourriture pour sa famille** »,
- De favoriser une formation de masse des agriculteurs ruraux dans la perspective de mobiliser les connaissances traditionnelles et modernes pour accroître la productivité de la terre et du travail ;
- De faciliter l'acquisition des équipements nécessaires et adaptés aux systèmes des cultures en pratiques ;
- De faciliter l'accès aux intrants agricoles de qualités et à un coût supportable par l'agriculteur ;
- De protéger la production locale sur les marchés locaux contre les produits subventionnés venant d'ailleurs ;
- De définir une politique foncière adaptée aux réalités du monde paysan ;
- De favoriser la transformation des produits agricoles dans le but de valoriser et de générer les prévalues susceptibles d'autofinancer les exploitations agricoles de façon pleine.

☞ **Le renforcement des capacités opérationnelles et d'anticipations de la CNOP**

- Faire émergé de réseau semencier afin de faciliter l'échange et la circulation des semences et savoirs traditionnels au niveau du pays ;
- Apporter des argumentaires pour consolider l'approche d'exploitation familiale agricole fondée sur la diversification des cultures ;
- Mener des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation afin d'amener les consommateurs à consommer les produits locaux « consommer Malien »
- Constituer des alliances avec d'autres OP a travers le monde pour la promotion de la SA

## Annexe 4 : Synthèse de l'atelier National sur les voies paysannes de la S.A

La CNOP a organisé du 15 au 17 avril 2008 l'Atelier National sur les voies paysannes de la Souveraineté Alimentaire à Sélingué (cf. liste des participants en annexes).

A la cérémonie d'ouverture, le représentant du Président de la CNOP a remercié tous les participants et s'est réjoui de la présence du maire et du sous-préfet de Sélingué ainsi que la représente de l'UPA-DI Canada au Mali.

Au terme de l'atelier, les résultats et les recommandations suivants ont été obtenus :

### **Résultats**

1. Le partage du concept de la Souveraineté Alimentaire ;
2. Le rôle des différents intervenants dans l'atteinte de la Souveraineté Alimentaire au Mali ;
3. Le cadre de référence pour l'atteinte de la Souveraineté Alimentaire est la Loi d'Orientation Agricole ;
4. La nécessité pour tous les intervenants de constituer une alliance nationale autour de la Souveraineté Alimentaire ;
5. Le développement d'une stratégie de plaidoyer/lobbying impliquant tous les intervenants autour de la Souveraineté Alimentaire ;
6. La définition d'un Plan d'Action de l'atelier pour l'atteinte de la Souveraineté Alimentaire ;
7. La définition d'un Plan d'Action national à moyen terme pour l'atteinte de la Souveraineté Alimentaire ;

### **Recommandations de l'atelier**

1. Que toutes les interventions (programmes et projets de l'État, des PTF ...) respectent les critères de Souveraineté Alimentaire ;
2. La prise en compte de l'exploitation familiale par la sécurisation foncière ;
3. Le renforcement des capacités des organisations Paysannes (OP) ;
4. La protection de l'innovation et de l'expérimentation paysanne en mettant sous brevet les résultats obtenus ;
5. La valorisation des ressources agricoles, animales, halieutiques et sylvicoles ;
6. La mise en place de systèmes de financements adaptés aux activités Agricoles ;
7. La prise en compte dans les décrets et textes d'application de la Loi d'Orientation Agricole des résolutions de ce présent atelier ;
8. La mise en place d'une commission de suivi évaluation du plan d'action de l'atelier ;
9. Le développement de stratégies de production et de commercialisation pour assurer un prix rémunérateur aux exploitations familiales Agricoles ;
10. La prise en compte du genre dans la mise en œuvre des Plans d'actions d'atteinte de la souveraineté alimentaire ;
11. La mise en place d'un système de communication pour le changement des comportements ;
12. adapter les sources de financement (crédit Agricole) existants au lieu d'en créer ; la professionnalisation du système de financement.

Fait à Sélingué le 17 avril 2008

L'atelier

NB. : La synthèse des travaux en groupe n'a pu se faire lors de l'atelier. Nonobstant, la CNOP poursuivra ce travail et veillera à s'en inspirer dans ses actions futures.



**COORDINATION NATIONALE DES ORGANISATIONS PAYSANNES  
DU MALI**

Kalabancoura - Rue 200, Porte 727, B.P. : E 2169 - Bamako/Mali  
Tél. : + (223) 228 68 00  
E-mail : [cnopmali@yahoo.fr](mailto:cnopmali@yahoo.fr) ; Site Web : [www.cnop-mali.org](http://www.cnop-mali.org)

**Annexe 5 : Liste des participants**







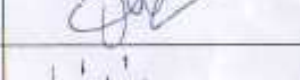
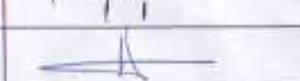
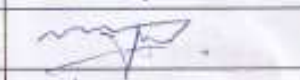






**LISTE DE PRESENCE / ATELIER NATIONAL SUR LES VOIES PAYSANNES DE LA SOUVERAINETE NATIONALE 15-04-2008**

N°	NOMS ET PRENOMS	ORGANISATIONS	CONTACTS / E-MAILS	EMARGEMENTS
1	Youssef Traoré	CNOD	cnopmali@yahoo.fr	
2	Souleymane Camara	FOPB 603 95 07	namassatou@yahoo.fr	
3	Moussa Kiéto	AP/ATL 63233-39	moussa.kieto@yahoo.fr moussa.kieto@apromali.org	
4	Foungalo Diarra	C.M./M.E.P.	648-1597 foungalo@cep-mali.org	
5	BA - AI'SSA Bagayoko	UN CPM	621 8717	
6	Braïma Traoré	CNOP (commiss)	61208 64	
7	Ramstenlayé Singoré	APRAM. MKoro	608-66-44	
8	Mamadou T. TRAORÉ	DNCN représentant MIA	920-06-29 caucache@yahoo.fr	
9	Dr. Moussa Coulibaly	FEBEVIM	673-05-88 bamoussacoulibaly@yahoo.fr	
10	Mohamed Malinko	AProfa	674 3550	
11	Mamadou Diarra	AProm.	630 1154	
12	Bakary DIARRA	ADPP	6445669 bkydiarra@yahoo.fr	
13	Nouradine Zakaria Traoré	Handicapés du Collectif des handicapés	649 0702 noureddine@yahoofr	
14	Lamine Coulibaly	CNOP	627 0373/lamine@cnop-mali.org	
15	Soufiane Kouaré	FOPB	648 16 94/soufiane06@yahoo.fr	

*Pour une agriculture cohérente centrée sur l'exploitation familiale paysanne*

16	Brahima Bamia	FENAJER	689 6076 Email: bramibrakimad@yahoo.fr	<del>Handwritten signature</del>
17	Koffa Diarra	SYCOV	603.5818	<del>Handwritten signature</del>
18	Mme Coulibaly Djénabou TRAORE	APCAM	604.86.59 jenetrav@yahoo.com	<del>Handwritten signature</del>
19	Mme Ursula Kohnen	UPA DI	612-2788 ursulakohnen@yahoo.fr	Ursula Kohnen
20	Ibrahim Sidi	APCAM	607-65-02 ibrah7@yahoo.fr	<del>Handwritten signature</del>
21	Seydou Coulibaly	Conseiller communal	Tel- 338-41-79	<del>Handwritten signature</del>
22	Bourémas Goussouf	ODRS	685-18.59	<del>Handwritten signature</del>
23	NIARBELE Adama	CNRP	553.61.12 a.niarbelle@yahoo.fr	<del>Handwritten signature</del>
24	Fanta Konaté	FOPB		<del>Handwritten signature</del>
25	Mme Sissoko Koukouma Bessie	CBU / Sikasso	6755688, gougoukouma@yahoo.fr	<del>Handwritten signature</del>
26	Amidou TRAORE	UB-FVB Sikasso	677 3210	<del>Handwritten signature</del>
27	Souleymane Coulibaly	Plateforme nationale	Koulikoro	<del>Handwritten signature</del>
28	Salif Traoré	Radio Bayer	689-89-90	<del>Handwritten signature</del>
29	Moukoko Kampo	FECOMI	605 42. 62 220. 94-56	<del>Handwritten signature</del>
30	Fanta Diarra	SYCOV	686 56 14	<del>Handwritten signature</del>
31	Diakandia Diarra	CNRP/PPF	697 70 96 diakandia@yahoo.fr	<del>Handwritten signature</del>

32	M <sup>me</sup> Coulibaly Tené Kadidia Sangaré SP/LOA		67952-23-22201-94	<del>Handwritten signature</del>
33	Hawa Nulaye	Association Wafataya GAO	61845-40- GAO	4 P
34	Mohamed Ag Sidada	USC Canada/Algeria	amshamed@yahoofr. # 650-60-14 P: 245-20-51	<del>Handwritten signature</del>
35	Zennenss Naye	UNCPH.	4092061 Jao	<del>Handwritten signature</del>
36	Kadidia Dioura	CNOP	Dawa.Kadidia@yahoofr 645-83-98	<del>Handwritten signature</del>
37	Yamadou Lamine Coulibaly	CNOP	8719723.malanineuofe@yahoofr	7/9
38	Koni Traoré	CNOP	6683158.konitran@yahoofr	<del>Handwritten signature</del>
39	Oumane Ouattara		684-53-21	<del>Handwritten signature</del>
40	Modibo B Coulibaly	IRRAH/CELI	5593479.kimodiboc@pmmadmission	<del>Handwritten signature</del>
41	Oumane Niari	CNU	608 39 99	<del>Handwritten signature</del>
42	Oumane Danke Diallo	CNOP/Gm	6196111.oumanebanke@yahoofr	<del>Handwritten signature</del>
43	Aboubakar Arawa	PPRaf	901 50 54 Arwababou	<del>Handwritten signature</del>
44	Moimamba Doumbia	Mairie Selingue		<del>Handwritten signature</del>
45	Aboumoussa Moimamba	Secr. prefet Selingue		<del>Handwritten signature</del>
46	Kacouba Doumbia	CNOP		<del>Handwritten signature</del>
47	Doumou Doucoure	BAO / GENAFOR.		<del>Handwritten signature</del>

48	Awa Toure	Gao	Tel 969 76 28	
49	oumar Gando	Gao		
50	Mouhamadou I. Toure	ombouctou/PFP		
51	Fa Kourouma - Boudy	Sikasso		
51	Sidi Kamba	Sikasso	bidikimal@yahoo.fr	
53	Selon Boffe	Sikasso	Sikasso@yahoo.fr tel 9090192	
52	Adama Sango	Sikasso/AOPP	-	
55	Douma Sissoko	Kayes	Tel 9232213...	
56	Aminata Zembou	Kayes	-	
57	Kodiantou Sallba	BKO	-	
58	Tidiane Kamissoko	Kayes		
59	Bourama Diarra	Bamako		
60	Sidi Kamba	Bamako		
61	Pactou Coulibaly	Bamako	acoulidaly@yahoo.fr	
62	Mouhamadou Sango	Bamako	sanogoumama@yahoo.fr	
63	Sidy Sogo	Bamako	sogotogo@hotmail.com tel 9232213	





**COORDINATION NATIONALE DES ORGANISATIONS PAYSANNES  
DU MALI**

Kalabancoura - Rue 200, Porte 727, B.P. : E 2169 – Bamako/Mali  
Tél. : + (223) 228 68 00

E-mail : [cnopmali@yahoo.fr](mailto:cnopmali@yahoo.fr) ; Site Web : [www.cnop-mali.org](http://www.cnop-mali.org)

---